Le Conseil réuni hier, en séance extraordinaire, pour savoir s'il fallait procéder ou non aux expropriations, a décidé par 7 voix contre 6 d'ajourner toute idée d'assainissement du quartier du Réduit, en ce sens qu'il a refusé les subsides nécessaires pour faire les premières acquisitions. Le motif ? C'est que la ville n'a pas le sou ! Après avoir dépensé des millions pour des écoles sans élèves, on ne trouve pas dix mille francs pour commencer des travaux d'utilité publique.

O beautés du régime libéral !

— *L'enquête scolaire.* — Le *Courrier de l'Escaut* revient sur les gaspillages de la fameuse enquête scolaire organisée par les libéraux (?)

On n'en a pas fini, dit-il, avec les exploits de Messieurs les enquêteurs. Les révélations vont seulement venir. On connaîtra bientôt tous les détails de cette orgie de plusieurs mois, que des représentants de la nation se sont payée sur l'argent des contribuables. Les bouteilles de champagne et les perdraux truffés feraient une pyramide plus haute que notre beffroi! C'était une ripaille continuelle.

Il semble que payés à raison de 1,117 fr. par séance, nos Bouvier eussent bien pu prendre là-dessus le prix de leur dîner. Mais non ! Ils nous ont fait payer à part les vins fins, et les délicats morceaux.

En plus aussi leurs coupons de chemin de fer, leur logement, leurs voitures, leur barbe et leurs cigares !

Et comme si ce n'était pas assez du gaspillage lui-même, il paraît qu'il y a autre chose !

A propos de notes d'hôtel, la *Patrie* fait cette question :

« A propos de notes d'hôtel, une petite question :

» Nous avons suivi, un peu partout, l'enquête et les enquêteurs, et nous avons constaté qu'en beaucoup d'endroits, ces messieurs ont descendus chez l'un ou l'autre Fr.·. et ami, qui leur a offert la plus large et la plus gracieuse hospitalité.

» Les frais de cette hospitalité ont-ils été portés en compte à l'Etat ?

» Ne parvenant pas à nous expliquer comment l'enquête scolaire a pu coûter 800,000 francs, il importerait de faire les recherches nécessaires, ce que nous ferons.

» Dans d'autres parties du pays, dans le Hainaut par exemple, les enquêteurs n'ont *jamais* dû loger dans la commune où avait lieu l'enquête.

» C'est ainsi que M. Lucq, allait enquêter à Merbes, à Thuin et à Binche, e repris chaque soir le train qui le ramenait au « sein de sa famille. »

» Il est même arrivé un jour, nous avons été témoin du fait, qu'on a arrêté le train déjà en marche, pour laisser monter ce vétéran des substituts belges.

» Messieurs les enquêteurs ne peuvent non plus avoir eu de grands frais de voitures, attendu que, presque partout, les gros bonnets libéraux ont sorti leurs plus brillants équipages pour voiturer les commis-voyageurs de la firme Rapax et Cie. »

Il n'est pas possible que les choses en restent là. Samedi, le *Bien Public* demandait qu'une enquête fût faite sur ces dilapidations. Il faut que cette enquête se fasse ? Nous ne payons pas d'impôts pour truffer M. Bouvier et ses compagnons. Le pays a le droit de savoir comment son argent est dépensé.

COURTRAI. — MM. De Vos et Vandevenne, grands négociants en farines à Courtrai, ont été victimes d'un habile filou.

M. De Vos se rend souvent à Lille, laissant à son associé le soin de la direction de la maison. Dans la matinée de jeudi, M. Vandevenne reçut une dépêche de Lille, signée « De Vos », disant de remettre 2,200 francs à un jeune homme qui se présenterait l'après-midi. A l'heure dite, un monsieur se présente, en effet, réclamant la somme.

Mais M. Vandevenne, défiant, dit au jeune homme qu'il n'avait pas cet argent en caisse. « Repassez plus tard. — Entendu », dit le monsieur. M. Vandevenne télégraphia alors à M. Devos, à Lille, pour lui demander s'il n'y avait pas erreur N'ayant pas reçu de réponse, lorsque le jeune homme se présenta, M. Vandevenne lui remit la somme Quand M. Devos rentra, il apprit qu'il avait été dupe, ainsi que son associé, d'un audacieux fripon, car le premier n'avait envoyé aucun télégramme. Toutes les recherches qu'a faites M. Devos pour retrouver le filou sont restées infructueuses.

FAITS DIVERS

— En vertu d'une ordonnance de M. Athalin, juge d'instruction, les commissaires de police de Paris, ont saisi, hier, dans les kiosques et chez les libraires, les exemplaires du journal la *Revue critique*, lequel contenait un article intitulé : *Souvenir du cloître*. Un autre journal, la *République démocratique*, contenant un article portant atteinte aux bonnes mœurs, a été également saisi.

— M. le duc de Camposelice raconte une histoire étonnante, dont le héros n'est autre qu'un sabotier original d'Arlon.

Dernièrement, le duc avait invité quelques amis à chasser chez lui. Cette chasse magnifique, dans la forêt des Ardennes, a vingt-cinq kilomètres d'étendue et est extrêmement giboyeuse.

Or, ces messieurs avaient déjà parcouru près de trois kilomètres sans apercevoir le moindre animal, lorsque le duc, qu'n'en revenait pas, rencontra un garde auquel il demanda ce que cela signifiait.

— Bien sûr, monsieur le duc, c'est le sabotier qui joue de sa mandoline ; tout le gibier doit être être à l'écouter...

On se dirigea vers la hutte du nouvel Orphée d'où se partaient des sons mélodieux, et l'on ne tarda pas à apercevoir, réunis à l'entour et gravement assis, une grande quantité de lapins et de lièvres!

Voilà un sabotier qui vaudrait mieux que tous les rabatteurs.

— C'est M. Henri Thomasset, cocher chez M. Paquis à Marseille, qui a gagné le lot de 100,000 francs au dernier tirage de l'emprunt 1871 de la Ville de Paris.

— Nous lisons dans l'*Evénement* :

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié tout le bruit qui s'est fait dernièrement au sujet d'un petit scandale que tous les journaux ont raconté sous ce titre alléchant : *Un sénateur sous scellés*. Jalouse de son aînée, la Chambre vient elle aussi de s'offrir son scandale.

Dans les couloirs du palais Bourbon, chacun racontait hier, à mots fort peu couverts, la mésaventure qui serait arrivée à un honorable fort en vue de la majorité républicaine.

Le galant député en question, marié lui même, aurait été surpris en conversation criminelle avec la femme d'un collègue beaucoup plus âgé que lui et représentant à la Chambre un département peu éloigné de Paris.

Le mari trompé ne respire que vengeance et serait, dit-on résolu à briser par un retentissant procès à scandale la carrière politico-scientifique et l'avenir ministériel de son rival.

SCÈNE HORRIBLE. — Un employé au ministère de la guerre, M. D..., demeurant à Levallois avait conçu un violent désespoir de la mort de son jeune fils. Il y a deux mois, atteint d'un accès d'aliénation mentale, on avait dû lui faire subir un traitement au Val-de-Grâce d'où il sortit il y a huit jours. On le croyait guéri, lorsque, avant-hier, vers cinq heures du soir, des voisins le virent apparaître à la fenêtre de son logement, situé au cinquième étage, place du Marché.

Il tenait son plus jeune enfant dans ses bras, une petite fille de deux ans ; tout d'un coup, il enjamba la fenêtre et se précipita.

Le malheureux est mort sur le coup. L'enfant a rendu le dernier soupir deux heures plus tard. La pauvre mère, retenue par son travail à Paris, a trouvé les deux cadavres en rentrant.

— Un acte de cruauté inouïe vient d'être commis au village de Haute-Roche, commune de Bromont-Lamothe, près de Riom.

Le nommé Jean Mioche, qui depuis longtemps soulevait l'indignation de ses voisins par les mauvais traitements qu'il infligeait à son père septuagénaire et à son fils, âgé de quinze ans, a dans un accès de fureur, fait subir à cet enfant un supplice horrible.

Dimanche dernier, il prit un pique-feu tout rouge, ouvrit avec ses doigts la bouche de son fils et lui promena dans la gorge ce fer brûlant.

Décrire l'état dans lequel se trouve ce malheureux enfant est impossible : les lèvres, la bouche, le palais, la gorge ne sont plus qu'une plaie. Le pauvre martyr ne peut prendre d'aliments et respire à peine.

On vient d'arrêter le misérable père qui s'était le même jour, rendu coupable de blessures graves vis-à-vis des son propre père, alité à la suite des coups qu'il a reçus.

— Il circule en ce moment un grand nombre de pièces *toutes neuves*, à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1867, — bizarre coïncidence, on en conviendra.

Mais tout s'explique.

Il paraît que le coin qui servait à la frappe des pièces d'argent de cinquante centimes s'est brisé.

Or, comme il fallait absolument frapper d'urgence un certain nombre de ces pièces-là pour les besoins de la circulation, on n'a trouvé rien de plus expéditif que d'employer un ancien coin au millésime de 1867 et à l'effigie de l'Empereur.

— On vient d'arrêter à Elbeuf sept personnes compromises dans une grave affaire de mœurs.

Le principal inculpé est un vieillard de 80 ans.

— Le maire radical de la commune rurale Clohars-Fouesnant, près de Quimper, vient de passer en police correctionnelle et d'être condamné à trois mois de prison pour escroquerie. Abusant de l'ignorance de ses administrés, il leur donnait des billets de cinquante francs en leur disant qu'ils étaient de cent francs.

— On écrit de Saint-Etienne que cinq personnes ont été arrêtées sous la prévention de suppression de testament et de détournement de valeurs de la succession de M. B. D..., décédé il y a quelques jours, qui aurait, paraît-il, de son vivant, maintes fois et formellement désigné le docteur B.., de Lyon, comme son héritier futur, sauf une part laissée à ses héritiers naturels. Ces derniers ont été seuls présents à la mort ; ile auraient avoué avoir emporté des valeurs pour les mettre à l'abri, affirmant d'autre part qu'il n'y avait pas de testament et se croyant dans le droit d'agir ainsi en leur qualité d'héritiers.

LES ÉLECTIONS EN CORSE. — On écrit de Sartène :

« Le dimanche 20 janvier, jour des élections pour la nomination d'un député en remplacement du docteur Bartoli, les frères Malmassari réclamèrent à Jean Tafanelli la somme de cinq francs qu'ils prétendaient lui avoir prêtée. Une dispute s'ensuivit, mais quelques témoins de cette scène y mirent aussitôt fin. Tout paraissait terminé, lorsque, dans la soirée, Jean Tafanelli se trouva encore en présence des frères Malmassari, et la dispute s'engagea de nouveau sur le même chapitre. Mais alors aucune parole de conciliation n'était plus possible, les esprits étaient, des deux côtés, fortement surexcités. Tafanelli tira un coup de pistolet sur Paul Malmassari et le blessa grièvement. Bien que blessé, Paul Malmassari suivit son meurtrier en se traînant péniblement, et finit par l'atteindre au quartier Sainte-Anne, à l'angle de l'hôtel des Postes. Il tira à son tour un coup de pistolet sur Tafanelli, lequel fut atteint à la tête et tomba pour ne plus se relever. L'état de Paul Malmassari est des plus graves. On désespère de le sauver. Un autre frère Malmasseri a été frappé d'un coup de poignard pendant cette rixe sanglante qui a vivement ému la population de Sartène. »

OPINION D'UN LETTRÉ CHINOIS. — M. Tong-Ouen-Hien, lettré chinois, a fait mardi soir, à la salle des Capucines, une conférence sur le Céleste-Empire et le Tonkin. Le conférencier, qui est un vieillard de soixante-dix ans, est catholique ; il a été, pendant près de trente ans attaché, au ministère de l'instruction publique à Pékin. Il parle fort bien le français et a l'intention de publier un petit lexique comprenant, écrits avec nos caractères et comportant en regard les diverses prononciations figurées, tous les mots de la langues chinoise en face des mots français correspondants.

Durant sa conférence, il a parlé des prix forts minimes auxquels reviennent toutes choses en Chine, la main d'œuvre étant à peine payée.

Amené par son sujet à s'entretenir des opérations françaises sur les rives du Song-Koï, il a dit :

« La plupart des empires qui étaient autrefois vassaux de la Chine se sont peu à peu rendus indépendants; que le Tonkin le soit aussi ou devienne la propriété de la France, le résultat est le même pour l'Empire du Milieu! Mais en prenant le Tonkin, la France accomplit une grande œuvre de civilisation qui profitera à mon pays en ouvrant des débouchés à trois de ses grandes provinces qui n'en avaient aucun jusqu'alors, le Yunnan le Kouang-Si, le Su-Tchuen, et principalement le Thibet. »

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE L'EURE

Une jeune fille condamnée pour assassinat

La cour d'assises de l'Eure jugeait, dans sa dernière audience, une jeune fille de seize ans, accusée d'avoir, le 8 octobre, étranglé une vieille femme de quatre-vingts ans, la dame Dupont, propriétaire au Neubourg, chez laquelle elle avait servi quelques jours comme domestique.

Léonie Laubin — c'est le nom de cette malheureuse — a fait preuve, au cours des débats, d'une perversité révoltante. Elle a répondu en souriant au reproche que lui adressait le président sur sa mauvaise conduite. Puis, elle a fait, avec un cynisme qui a plusieurs fois provoqué les murmures de l'auditoire, le récit du crime :

« Je suis, a-t-elle dit, arrivée au Neubourg, à neuf heures. La porte était fermée. J'ai sonné. Mme Dupont vint, comme c'était son habitude quand on frappait chez elle, vérifier à qui elle avait affaire. En me reconnaissant, elle m'ouvrit. Je lui réclamai l'argent qu'elle restait me devoir. Elle ne voulait pas me le donner et me jeta une brosse en pleine poitrine. Je l'ai alors repoussée d'un coup de poing; elle est tombée. je me suis mise sur elle, j'ai fourré son bras sur sa bouche pour l'empêcher de crier et je l'ai maintenue avec mon genou. Au bout de dix minutes, elle est morte. Alors j'ai traîné le cadavre dans la cour, jusqu'à la citerne; j'ai posé la tête sur la margelle, puis en levant les pieds, je l'ai jeté dans l'eau...Ensuite, j'ai fouillé partout et j'ai pris une centaine de francs en or et en bijoux... »

M. le président. — Vous oubliez un détail !

R. Ah ! oui ! En rentrant dans la maison, je me suis mise à table et j'ai achevé de manger le déjeuner de Mme Dupont. J'y ai même ajouté des poires que j'ai été chercher dans l'armoire et du cidre que j'ai tiré à la cave... J'ai dans la soirée commandé une robe chez une couturière qui m'a dit de revenir le jeudi.

M. le président. — Et vous êtes revenue ?

R. Oui, monsieur. J'ai même rencontré l'enterment de la veuve Dupont.

D. Est-ce que cette rencontre ne vous a pas émue ?

R. Non, monsieur, je causais avec quelqu'un.

Léonie Laubin a été condamnée à vingt ans de travaux forcés.

VARIÉTÉ

FŒDORA LA NIHILISTE

PAR A. DE LAMOTHE

CHAPITRE Ier.

LE JUBILÉ DU PROFESSEUR TCHTO-TO-KOY

— Mon cher, je viens vous enlever.

— Merci, il fait bien trop froid pour sortir.

— C'est pour une superbe fête.

— De votre aimable empereur ! Comme j'en ai assez de toutes ces exhibitions ridicules, de ces revues dont le maître use et abuse pour montrer à ses esclaves les porteurs de grands sabres et de knouts ; quoique habitant la Russie depuis trois mois, je ne suis pas assez russifié pour prendre plaisir à ces parades dégradantes.

— Est-ce pour moi que vous parlez, mon cher ?

— Vous savez bien que non, Piotre Alexandrovitch.

— A la bonne heure, car quoique je n'aie pas encore souffert pour la sainte cause, je crois être aussi bon républicain que vous ; or, je ne suis pas le seul ici, croyez-le bien, et c'est précisément pour vous présenter la fleur de notre jeunesse que je viens vous prendre aujourd'hui. *Nou*, continua l'étudiant en employant une expression qui, en Russie, équivaut à notre *allons*, prenez votre manteau et suivez-moi.

— Où cela ?

— Au jubilé.

— Vous dites ?

— Au jubilé.

Le Français haussa les épaules.

— Je m'abstiens des fêtes impériales parce que je suis républicain, et encore plus des fêtes religieuses parce que je suis, avant tout, libre-penseur. Je vous avoue même que je ne comprends pas qu'un homme intelligent comme vous aille, de son plein gré, se fourvoyer dans les temples de la superstition.

— De mon gré est joli, s'écria l'étudiant avec un geste emphatique de désespoir ; de mon plein gré, quand un sbire de la police me pousse à l'église à coups de fouet ; mais, je vous le déclare, le règne de l'idolâtrie est sur le point de cesser en Russie. Aujourd'hui esclaves, demain martyrs, bientôt vainqueurs dans une lutte où coulera un sang généreux, le sang d'une jeunesse avide de liberté, assoiffée de philosophie humanitaire, nous nous relèverons aux yeux du monde par la hardiesse de nos grandioses conceptions, et sur les ruines du trône ainsi que de l'autel foulés sous notre pied, nous proclamerons le règne du seul Dieu que nous reconnaissons : le règne du Néant, de Nihil le Vengeur.

— Ce jour-là je serai des vôtres, fit le libre-penseur ; pour aujourd'hui : non, non et non !

— Pour aujourd'hui : oui, oui et oui ! Au contraire, répliqua le Moscovite, en riant, car, à présent, je connais la cause de votre refus. Vous appelez, en France, jubilé, je ne sais quelle chose d'église ; nous, ici, nous donnons ce nom à la fête célébrée après 25 ans de services civils ou militaires ; or, le jubilé qui réunit tous nos amis en ce moment est précisément celui d'un libre-penseur comme vous, du célèbre professeur Tchto-to-Koy.

— Un Chinois sans doute.

— Pourquoi Chinois ?

— Parbleu, ce nom sent son mandarin d'une lieue.

— C'est le sobriquet de notre illustre professeur Doubina.

— Doubina ! ah ! je connais ce nom-là de réputation, du moins. Oui, oui, un lutteur qui se permet de penser en histoire, de ne pas croire aux niaiseries courtisanesques de votre Loriquet Karamzine, et de laisser entendre à tous ses auditeurs que vos tzars, depuis le premier jusqu'au dernier. sont d'abominables gredins. Ah ! c'est son jubilé, eh bien ! j'en suis, vive le savant... comment diable l'appelez-vous ?

— Tchto-to-Koy.

— J'aurais dû me le rappeler, cela veut dire : qu'est-ce que cela ?

— Parfaitement, nous ferons de vous un vrai Russe.

— Russe républicain, je le veux bien ; voulez-vous accepter un cigare ?

— Prenez plutôt un papiros, il n'y a pas une minute à perdre et vous n'avez que le temps de fumer pour descendre votre escalier.

— C'est vrai, j'oubliais qu'en Russie on ne fume pas dans la rue.

— Sous peine de cinq roubles d'amende.

— Sous prétexte que les maisons sont en bois ?

— Uniquement en réalité pour rappeler par des vexations réitérées et mesquines, à chaque citoyen, que l'œil du tzar est attaché sur lui. Sous le règne de Nicolas c'était encore mieux : l'*Impérissable* n'aimait pas l'odeur du tabac, aussi, pour que la fumée n'offensât pas ses narines augustes, avait-il défendu de fumer dehors, non-seulement à la ville, mais même à la campagne, à une distance de moins de quatre verstes de chaque demeure impériale ou grand-ducale.

— Franchement, ce serait à ne pas y croire.

— Ici nous sommes payés pour ne pas en douter, mon cher ; du reste, si vous voulez faire collection de ces folies impériales, vous serez servi à souhait, notre cher Tchto-to-Koy est intarissable sur ce sujet.

— Une seule chose m'étonne, c'est qu'on le laisse parler.

— Pour le moment, la police s'en amuse et le tzar en rit le premier. Les Nihilistes, allons donc! il faut les mépriser, ils sont moins que rien. Le grand-maître de police, le chef des gendarmes, la troisième section nous protègent comme des bouffons propres à distraire ceux qu'elle se réserve de faire pleurer à son heure, répondit Piotre Alexandrovitch en reprenant son air tragique d'élève en déclamation ; mais les pigmées se relèveront, ils briseront les pieds d'argile du colosse, et...

— Je suis prêt, quand vous voudrez, interrompit le Français, qui venait de passer les manches de son manteau doublé de yénotte, épaisse fourrure jaunâtre que portent surtout les marchands de seconde classe et les tchinovnikï ou employés civils au service du gouvernement.

Sans continuer sa phrase, Piotre aspira précipitamment deux ou trois bouffées de sa cigarette, dont il avala consciencieusement la fumée, et descendit avec son ami.

On était alors au mois de janvier, époque à laquelle un tapis de neige battue dure comme le marbre recouvre les pavés pointus des rues de Moscou. Cinq ou six isvoschiks, paysans conducteurs de traîneaux, qui, de la campagne, émigrent dans les villes en hiver pour y ramasser quelque argent, se précipitèrent au-devant d'eux quand ils parurent sur le padièze ou perron couvert d'un auvent, sous lequel s'ouvre la porte extérieure de presque chaque maison, et les assourdirent en criant : Barin ! Barin ! (maître, maître,) un traîneau à 15 kopeks, à 10 zopens ; maître, mon cheval court comme le vent, maître !

— Taisez-vous, fils de chiennes, ou je vous rosse tous, canailles, têtes de bois, bûches de chêne, vociféra l'aimable étudiant en accompagnant ses menaces de gestes significatifs, vous nous rompez la tête.

(A SUIVRE).

M. D. Robin, propriétaire à Roslin, écrit :
« Depuis 6 mois environ je souffrais continuellement du ventre et de l'estomac. Alors je vous ai demandé une boîte de Pilules Suisses. Dois-je vous dire que je vais mieux en mieux; elles m'ont produit une bonne amélioration et calmé le mal que je ressentais continuellement. Veuillez m'en envoyer une autre à 1 fr. 50. Je vous autorise à publier ma lettre. » A. M. Hertzog, rue de Grammont, 28, Paris, et dans les pharmacies. Chaque étiquette porte le timbre de l'Etat français comme garantie contre les contrefaçons. 20592

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL

L'emprunt

Paris, 31 janv.

L'émission de l'Emprunt en rente 3 0/0 amortissable, autorisé par la loi du 30 janvier 1884, aura lieu du 10 au 15 février prochain.

Le marquis de Tseng

Folkestone, 31 janvier.

Hier, le marquis de Tseng a reçu la visite des maires de Folkestone et de Hythé, accompagnés par les employés de ces municipalités, qui lui ont remis une adresse votée dans un meeting, il y a trois mois. Le ministre, qui portait l'uniforme d'un mandarin de l'empire chinois, a exprimé ses vifs remerciements pour l'accueil qui lui a toujours été fait en Angleterre.

Le Mahdi

Alger, 31 janvier.

Les membres de l'ordre religieux des Senoussi, résidant à Tripoli, ont fait démentir officiellement la nouvelle, donnée par certains journaux, que le marabout des Senoussi était parti pour rejoindre le Mahdi du Soudan. Le marabout des Senoussi aurait, au contraire, envoyé à tous les Mokaddems de ses zaoulas une circulaire leur enjoignant de faire connaître aux musulmans que le Mahdi du Soudan était un faux prophète, un aventurier, et qu'ils ne devaient nullement embrasser sa cause.

La ligue pour l'abolition des armées permanentes

Le journal le *Républicain socialiste* de Vierzon nous apprend que la ligue pour l'abolition des armées permanentes, qui tient ses assises dans le Cher, fonctionne régulièrement et se livre à une active propagande. C'est par cette feuille que nous savons qu'à Menetou-Couture, par exemple, les adhérents à la ligue sont déjà nombreux, mais que, Torteron étant en arrière, on se propose d'y envoyer en reconnaissance le citoyen Cotan.

Le comte de Chavagnac

Gibraltar, 31 janvier.

Les partisans du comte de Chavagnac ont été attaqués par les tribus hostiles. Une escarmouche a eu lieu dans laquel'e on compte trois morts et plusieurs blessés. La ferme du comte de Chavagnac a été brûlée et saccagée par l'ennemi. M. de Chavagnac est toujours sur la frontière des possessions espagnoles.

Deux naufrages

Madrid, 31 janvier.

Le vapeur anglais *Ackhorn*, de 600 tonnes, chargé de céréales venant de Liverpool, a fait naufrage à Aviles (Asturies).

La goëlette française *Auguste-Anna*, venant d'Anvers a également fait naufrage à Luarca (Asturies).

Nouvelles du Vatican

Rome, 31 janvier.

Le Pape et le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, ont reçu en audience particulière Mgr Fava, évêque de Grenoble, et Mgr Thibaudier, évêque de Soissons.

On assure que le prochain consistoire, où il serait créé des cardinaux et préconisé des évêques, est définitivement fixé au 19 mars.

Sa Sainteté a donné l'ordre à Mgr. Mocenni, substitut de la secrétairerie d'Etat, de transmettre ses félicitations et condoléances à M. H. des Houx, directeur du *Journal de Rome*, condamné dernièrement par la cour d'assises de Rome à un mois de prison, pour avoir revendiqué dans son journal le pouvoir temporel du Pape.

Les socialistes en Autriche

Vienne, 31 janvier.

On assure que, pour enrayer le mouvement socialiste, le gouvernement fera paraître demain un décret suspendant le droit de réunion, la liberté de la presse, le secret des lettres et le jury.

La mesure aurait besoin, il est vrai, de l'approbation du Reichstag, mais elle ne saurait manquer.

Vienne, 31 janvier.

Depuis l'arrestation de l'individu qui a assassiné l'agent de sûreté Bloech, la préfecture de police reçoit chaque jour de nombreuses lettres comminatoires qui prouvent l'existence d'une véritable conspiration socialiste.

L'assassin, qui refuse énergiquement de dire son nom et dont on n'a pas encore pu constater l'identité, bien que trois mille de ses photographies aient été distribuées aux préfectures de police du pays et de l'étranger, a dû être enchaîné dans sa cellule, parce qu'il essayait de se briser le crâne contre les murs de la prison.

En présence des lettres de menace, on a jugé prudent d'augmenter de cent hommes le piquet de garde de la prison.

L'état de santé de l'empereur Guillaume

Berlin, 31 janvier.

L'empereur Guillaume est complètement rétabli de sa légère indisposition.

Depuis hier, les médecins de Sa Majesté ont cessé la publication des bulletins de santé.

Aujourd'hui, le vieux monarque voulait reprendre ses promenades en voiture découverte, mais la pluie torrentielle qui a succédé aux tempêtes de ces derniers jours l'a obligé d'ajourner ses excursions jusqu'à ce que le temps se soit remis au beau.

COMMERCE

LES VENTES D'ANVERS

Anvers, 30 janv. 5 h. 4.

1884 balles ont été mises en vente.

1172 ont été vendues.

Les acheteurs sont nombreux.

Prix des dernières enchères, mais faiblement soutenus.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch & Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Le Havre, 31 janvier.

Ventes 100 b. Marché inchangé.

Liverpool, 31 janvier.

Ventes 10,000 b. Marché calme.

New-York, 31 janvier.

Middling Upland, 10 3/4.

Recettes aux Etats-Unis : 22,000 b.

Cotes en cents du Middling, classe américaine, New-Orléans 10 5/16, Savannah 10 5/16.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët.

Le Havre, 31 janvier 1884.

Cours de clôture de New-York, du 30 janvier

Cotons

Ventes du jour : 49,000 balles. — Marché languissant.

Recettes du jour : 22,000 balles contre 30,000 en 1883 et 13,000 en 1882.

Total de la semaine : 76,000 balles contre 116,000 en 1883 et 67,000 en 1882.

déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil
	10.71	10.71	10.86	11.04	11.10	11.21	11.42
août	sept.	octob.					
11.50	11.08	10.81					

Saindoux

jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août
9.10	9.22	9.32	9.37	9.42	9.52	9.57	9.63

Maïs

déc.	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin
		60 1/2	61 3/4	63	66 1/2	

Cafés

jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août
10.95	10.95	11.10	11.15	11.15	11.20	11.20	11.20

Froment

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
105	105 3/4	108 1/2	111 1/2	112 1/2	113

Roubaix, 31 janvier 1884

DRAPERIES

On écrit de Sedan au *Courrier de la Fabrique*:

Les affaires sont très-calmes en ce moment, le mois de janvier est loin d'avoir apporté son contingent d'affaires.

On vend un peu de drap lisse et quelques étiredons bon marché, mais en petites quantités.

Les quelques acheteurs qui sont venus dans le courant du mois ont fait de bien maigres achats, relativement aux besoins qu'ils ont ordinairement à cette saison.

Nous continuons nos observations au sujet de certains fabricants qui envoient en ville leurs pièces à rentraire, en payant un prix moyen qui varie de 3 à 5 fr. et même 6 fr.

Or, il est connu que certaines ouvrières, tout en faisant leur ménage, gagnant par jour 5 à 7 fr. c'est moitié trop, si on tient compte que leurs maris travaillant 12 heures, gagnent à peine 3.75 à 4 fr.

Or, si les fabricants se rendaient compte du travail qu'il y a à faire à leurs pièces, il est évident qu'ils paieraient beaucoup moins cher, mais c'est le contraire qui existe.

Ainsi on donnera 1.50 par jour à l'ouvrière travaillait à l'atelier du fabricant, et celle qui n'a pas à sortir de chez elle, gagnera facilement le double en faisant son ménage. MM. les fabricants, repassez les pièces que vous envoyez en ville afin de vous bien rendre compte du travail qu'on y fait.

Bulletin commercial hebdomadaire, publié sous la Chambre de Commerce d'Elbeuf.

Elbeuf, le 26 janvier.

DRAPERIES

SORTIES

du 11 *au* 17 *janvier*	1884	
1,052	balles ou caisses pesant	109.159 k.

ENTRÉES

328	balles ou caisses pesant	27.664 k.
Balance entre les entrées et les sorties.		81.495 k.

CHARBONS

1.367	tonnes charbons	anglais
312	» »	français
40	» »	belges
En tout 1.367	tonnes.	

LAINES

534 balles pesant ensemble. 230.404 k.

COTONS

Manchester, 29 janvier.

Tissus et filés : Pas de changement notable à signaler dans la position du marché. Il règne peut-être plus de demande pour tissus, mais les prix en hausse demandés rendent des affaires de quelque importance impraticables. Les filés d'exportation continuent en assez bonne demande, en majeure partie pour la Chine et le Japon. Les filés pour la consommation restent inactifs, quoique les cotations soient plus fermes en vue de la diminution de la production.

PARIS, 30 janv. — *Huile de colza* : courant 79 50 février 79 25, mars avril 78 25, 4 de mai 77 75 — *Huile de lin* : courant 54 .., février 53 50, mars avril 4 5 4 de mai 55 75. — *Spiritueux* : courant 44 75, février 45 25, mars avril 45 .., 4 de mai 45 75 — *Sucres bruts* 88 degrés disponibles 45 10 à 45 75. — *Sucres blancs n° 3* : courant 52 50, février 54 .., 4 de mars 54 50, 4 de mai 54 80. — *Sucres raffinés* : 102 à 103 .. — *Farines 3 marques* : courant 47 60, février 48 .., mars avril 49 50, 4 de mars 50 50. — *Marque Corbeil* 58 — *Blés* : courant 28 .., février 22 10, mars avril 23 .., 4 de mars 24 10. — *Seigles* : courant 16 .., février 15 .., mars avril 15 50, 4 de mars 16 ...

Marché aux Huiles de Lille

Cours du 30 janv.

	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	79 .. à ..	30 .. à 33 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	85	38 .. 30 ..	.. .. ..
Œillette b. goût	.. .. ..	.. .. ..	.. .. ..
— roussie	.. .. ..	.. .. ..	.. .. ..
Caméline	.. .. ..	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. .. ..	15 .. 16 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	.. .. ..	20 .. 21 50	25 .. ..
Lin étranger	.. .. ..	20 .. 21 ..	21 .. 23 50

Cours précédents

Huile de colza	.. .. ..	79 .. à ..	..
Huile épurée pour quinquet	.. .. ..	85	..
Lin du pays	.. .. ..	46	..
Lin étranger	.. .. ..	50 50	20 25
Caméline	.. .. ..	.. .. ..	..
Chanvre	.. .. ..	.. .. ..	..

LILLE, 30 janv. — Sucre indigène 88 degrés cours. 44 50. 84, numéros 7 à 9 .. .. Id. en pains 6 kilos numéro 1, 105 .. sucre numéro 3, ... Id. indigène numéro 8 .. .. 316 betteraves disponibles .. .. Id courant .. ..Id. grains disponibles .. .. Id. fin Ire qual. disponible .. .. Id. fin Ire qual. courant .. .. Id. mélasse disponible .. .. Id. à livrer premier .. .. .. 4 janvier .. .. d. d'été .. Id. .. 4 derniers .. Id. février prochain ..

ANVERS, 30 janvier, — Tous les prix s'entendent en francs par 100 kilos. — Pétroles (cote officielle). — Disponibles 16 75 .. .. janvier 51 .. .. .. février .. .. mars .. .. 4 derniers 21 25 .. .. — Sucre brut et entrepôt, 88 deg. ne 12 20 disp. 42 .. .. .. Id. février 42 50 .. .. — Lards salés secs d'Amérique. Longues bandes nouv. 98 .. .. .. Courtes bandes nouv. 104 .. .. .. Longues et courtes bandes réunies par moitié, livrables en janvier 102 .. .. .. Id. février. 102 50 .. .. — Saindoux. Marque Wilcox, disp. 112 50 .. .. .. janvier 113 .. .. .. février 113 25 .. .. .. mars avril 112 25 .. .. .. — Café : On a vendu .. .. Santos, à .. .. cts

PROGRAMME DES THÉATRES

THEATRE DES BOULEVARDS. — Jeudi 31 janvier, à 7 heures 1/2 : *Mam'zelle Nitouche*, opérette en 4 actes. — *Les Domestiques de Paris*, grand vaudeville en 3 actes.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Jeudi 31 janvier à 7 heures : *Carmen*, opéra-comique en 4 actes. — *Le Sourd ou l'Auberge pleine*, opéra-comique en 3 actes.

Le problème est résolu. — « La presse médicale » dit qu'un chimiste distingué, M. Fontaine, vient de combiner l'iode au phosphate de chaux, doublant ainsi l'activité de ces deux médicaments. On guérit, en effet, aujourd'hui, par ce nouveau traitement, les rhumes négligés accompagnés de crachements de sang, bronchite, phtisie (même au dernier degré, dit le Dr Volsel). Le dépôt du vin et sirop Fontaine se trouve déjà pharmacie Couvreur, Roubaix. 20595

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON & A LA MÉDITERRANÉE

EXPOSITION INTERNATIONALE DE NICE

CARNAVAL DE NICE

Billets aller et retour

DE PARIS A NICE ET MENTON

Valables pendant vingt jours, à compter de la date du départ de Paris.

PREMIÈRE CLASSE : PRIX 170 FRANCS

Itinéraire facultatif par la Bourgogne ou par le Bourbonnais

Ces billets seront délivrés du 17 au 23 février 1884 et donneront droit d'arrêt facultatif à Lyon ou à Clermont (suivant l'itinéraire choisi) et dans toutes les gares situées entre Lyon ou Clermont et Menton, tant à l'aller qu'au retour. Ils seront valables pour tous les trains desservant les points ci-dessus désignés, à l'exception de trains rapides nos 5 et 7, partant de Paris à 7 h. et 7 h. 15 soir, et des trains rapides nos 8 et 10, partant, le premier, de Marseille à 4 h. 47 soir, et le second, de Menton, à 11 h. 20 matin, et de Nice à midi 40.

On peut se procurer des billets à Paris : dans les bureaux succursales de la Compagnie ; à la gare ; à l'agence Lubin, Boulevard Haussmann, 36 ; à l'agence Cook & fils, rue Scribe, 9, place du Havre, 15 et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines ; à l'agence des Wagons-lits, rue Scribe, 2 ; à l'agence H. Gaze & fils, rue Scribe, 7, et rue Duphot, 8 ; à l'agence Caygill, avenue de l'Opéra, 15, et à l'agence G. Bordèse, rue de la Chaussée d'Antin, 22. 20589

DICTIONNAIRE DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIEL

LIBR